

Infrastructures, transports et mer

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE,
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE
ET DE L'ÉNERGIE

Direction générale des infrastructures,
des transports et de la mer

Régie autonome des transports parisiens

**Décision n° VAL VAD 2012-5142 du 20 juin 2012 portant échange de volumes sans soulte
Opération de réaménagement du quartier des Halles – pôle transport**

NOR : TRAT1227445S

(Texte non paru au *Journal officiel*)

Le directeur du département de la valorisation immobilière, des achats et de la logistique, Agissant au nom et pour le compte de la Régie autonome des transports parisiens, dont le siège est situé à Paris (12^e), 54, quai de la Rapée ;
En vertu de la délégation de pouvoirs de M. Pierre Mongin, président-directeur général de la RATP, qui m'ont été conférés suivant décision n° VAL 2012-23 du 6 avril 2012, publiée le 25 mai 2012 au *Bulletin officiel* du ministère de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement ;
Vu l'avis de France Domaine en date du 7 juin 2012 précisant que l'échange de volumes techniques ne générera pas de soulte en raison de la prise en charge des coûts de reconstitution des gaines de ventilation par la ville de Paris pour le compte de la RATP,

Décide, à la suite du déclassement, de céder à la ville de Paris des volumes, propriétés de la RATP, qui étaient affectés à des gaines techniques de ventilation partant de la salle d'échanges du RER A vers l'extérieur, situés sur le site des Halles, à Paris (75001), face à la rue Rambuteau, entre les rues Pierre-Lescot et Mondétour, identifiés comme suit :

- volume 35561 (niveau 0) issu de la division du volume 35493 compris entre les cotes 35,40 NGF et 40,45 NGF, d'une superficie de 22,10 m², qui figure sous teinte vert clair sur le plan de l'état descriptif de division en volumes dans sa version datée de juin 2011 dit « État intermédiaire 1 – niveau 0 » ;
- volume 35562 (niveau 0) issu de la division du volume 35493 compris entre les cotes 40,45 NGF et 41,00 NGF, d'une superficie de 86,10 m², qui figure sous teinte vert clair sur le plan de l'état descriptif de division en volumes dans sa version datée de juin 2011 dit « État intermédiaire 1 – niveau 0 » ;
- volume 41019 (niveau 1) compris entre les cotes 41,00 NGF et 53,00 NGF, d'une superficie de 27,70 m², qui figure sous teinte vert foncé sur le plan de l'état descriptif de division en volumes dans sa version datée de juin 2011 dit « État actuel – niveau 1 » et « niveau 2 ».

Donne son accord pour recevoir en échange, sans soulte, des volumes appartenant à la ville de Paris à usage de circulation du forum ayant fait l'objet d'un déclassement aux termes d'une délibération des 14 et 15 novembre 2011, identifiés ci-après :

- volume 35564 (niveau 0) issu de la division du volume 35494 compris entre les cotes 35,40 NGF et 40,45 NGF, d'une superficie de 10,70 m², qui figure sous teinte rose sur le plan de l'état descriptif de division en volumes dans sa version datée de juin 2011 dit « État intermédiaire 1 – niveau 0 » ;
- volume 35567 (niveau 0) issu de la division du volume 35498 compris entre les cotes 35,40 NGF et 40,45 NGF, d'une superficie de 1,20 m², qui figure sous teinte orange clair sur le plan de l'état descriptif de division en volumes dans sa version datée de juin 2011 dit « État intermédiaire 1 – niveau 0 ».

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie.

Fait le 20 juin 2012.

*Le directeur du département
de la valorisation immobilière,
des achats et de la logistique,*

R. FEREDJ